

Formulaire de demande de prime – Exercice 2026

ADMINISTRATION COMMUNALE DE
MOLENBEEK-SAINT-JEAN
Rue du Comte de Flandre, 20
1080 Bruxelles

Service des Taxes communales (Bureau 7)

Tél. : 02/412.37.26

Mail: prime.logement@molenbeek.brussels

A renvoyer dûment complété, et accompagné des documents requis, à l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean, rue du Comte de Flandre 20, 1080 Bruxelles - à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Attention : pour rappel, la **demande complète** de prime doit être introduite dans **un délai de six mois à compter du troisième jour ouvrable suivant la date d'envoi de l'avertissement-extrait de rôle en matière de précompte immobilier** (article 3 du règlement).

Le(s) soussigné(s),

Mr./Mme (nom(s), prénom(s)) :

Adresse :

Téléphone :

Compte bancaire n° (sous format IBAN): BE _ _ _ _ _

ouvert au nom de

Mr./Mme.....

déclare(nt) avoir pris connaissance du règlement établissant une prime relative aux centimes additionnels communaux au précompte immobilier pour l'exercice 2026 et sollicite(nt) par la présente l'octroi de la prime pour l'exercice 2026.

Le(s) demandeur(s) (merci de cocher les cases adéquates) :

- ☐ Déclare(nt) sur l'honneur qu'il(s) occupe(nt) le bien immeuble personnellement et entièrement, à l'exclusion de toute location ou de mise à disposition de tout ou partie dudit bien immeuble ;
- ☐ Déclare(nt) sur l'honneur qu'il(s) n'est (ne sont) titulaire(s) d'un droit réel sur aucun autre bien immeuble que celui-ci soit situé en Belgique ou à l'étranger.
- ☐ OU déclare(nt) que son/leur bien est occupé par lui/eux ainsi que par une ou plusieurs personne(s) dans le cadre d'un projet de logement intergénérationnel encadré par un organisme reconnu par les pouvoirs publics.

L'administration communale se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations fournies.

Le(s) demandeur(s) joi(gne)nt à la présente demande les documents suivants (! **3 documents obligatoires** !) :

1. une copie **recto-verso** de l'avertissement-extrait de rôle en matière de **précompte immobilier pour le bien** occupé à Molenbeek-Saint-Jean relatif à l'exercice d'imposition correspondant à l'année de la demande.
2. une **preuve de paiement** pour le bien qu'il occupe à Molenbeek-Saint-Jean, relatif à l'exercice d'imposition correspondant à l'année de la demande OU à tout le moins une preuve de la conclusion d'un plan d'échelonnement de paiements avec Bruxelles-Fiscalité du précompte immobilier pour le bien qu'il occupe à Molenbeek-Saint-Jean, relatif à l'exercice d'imposition correspondant à l'année de la demande ;
3. une **attestation bancaire (RIB)** relative au compte bancaire dont le demandeur est titulaire et sur lequel il souhaite que la prime soit versée.
4. **Le cas échéant, une attestation de l'organisme encadrant le projet de logement intergénérationnel** par lequel il est reconnu que le bien du demandeur fait partie d'un tel projet.

Fait à Molenbeek-Saint-Jean, le

Signature(s).....